

## **ACCUEILS PERISCOLAIRES MATERNELS ET ELEMENTAIRES**

Dans le cadre du projet éducatif local, il a été décidé de réorganiser l'accueil périscolaire avec un découpage de la ville de Dijon en 9 pôles d'accueil territoriaux (PAT) regroupant les écoles maternelles et élémentaires pour harmoniser l'accueil du matin, du midi et du soir de tous les enfants dans chacune des écoles. La gestion en est assurée par la direction de la jeunesse de la ville de Dijon.

### **Les 9 pôles d'accueil périscolaires territoriaux du projet éducatif local :**

- UNIVERSITE  
Il comprend les groupes scolaires Mansart, Petites Roches, Voltaire et Dampierre  
Directrice Mme MOROT
- BOURROCHES-VALENDONS  
Il comprend les groupes scolaires Eiffel, Larrey, Monts de Vignes et Valendons  
Directeur Mr CHARMANDRE
- DARCY-SAINTE ANNE  
Il comprend les groupes scolaires Darcy, Petit-Citeaux, Tivoli et Turgot  
Directeur Mr BERGUICES
- OUEST  
Il comprend les groupes scolaires Hauts-de-Montchapet, Marmuzots, Montchapet, Ouest et Victor Hugo  
Directrice Mme FIEVET
- GRESILLES  
Il comprend les groupes scolaires Champollion, Flammarion, Lamartine, Montmuzard et York  
Directrice Mr GUYOT
- CHEVREUL-PARC  
Il comprend les groupes scolaires Chevreul, Colombière, Jean-Jaurès I, Jean-Jaurès II et Petit-Bernard  
Directrice Mme JOLY
- NORD  
Il comprend les groupes scolaires Baudelaire, Château de Pouilly, Côteaux du Suzon, Beaumarchais et Varennes  
Directeur Mr YVRAY
- REPUBLIQUE-JUNOT  
Il comprend les groupes scolaires Clemenceau, Devosge, Drapeau, Maladière, Nord et Trémouille  
Directeur Mr TEBAL
- FONTAINE D'OUICHE  
Il comprend les groupes scolaires Alsace, Anjou, Buffon, Champs-Perdrix, Colette et Lallemand  
Directrice Mme MOUSSA

## **Admission**

L'accès aux structures d'accueil annexées aux écoles est réservé aux enfants qui fréquentent ces écoles et prioritairement à ceux dont les parents travaillent.

## **Jours et heures d'ouverture**

De 7 h 00 à 8 h 45 et de 16 h 45 à 19 h, lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2010-2011.

## **Tarifs**

Les tarifs des accueils périscolaires sont désormais établis en fonction des capacités contributives des familles selon le principe du taux d'effort depuis l'année scolaire 2004/2005.

### ***Pour tout renseignement***

***Maire de Dijon – Pôle accueil Berlier***

***47 B rue Berlier – Tél : 03 80 74 52 20***

***Le règlement est effectué à chaque fin de mois***

# Avant et après la classe

## **ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES**

La ville de Dijon a conclu des conventions avec plusieurs associations complémentaires de l'école publique pour organiser, à l'intérieur des locaux scolaires, des actions d'accompagnement scolaire dans les écoles après la classe, dans le cadre du projet éducatif local.

Outre les dispositifs pré-existants (havres d'enfants dans le quartier des Grésilles et DECAD, dans le quartier Fontaine d'Ouche) la totalité des écoles disposent depuis janvier 2008 d'un accompagnement à la scolarité proposé par le centre de loisirs périscolaire.

### ***Renseignements :***

- ➔ *Ecole (directeur d'école ou directeur de pôle périscolaire)*
- ➔ *Mairie de Dijon – direction de la jeunesse*  
*47 B rue Berlier – Tél : 03 80 74 71 35*

## **LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE, DU C.C.A.S et des CENTRES SOCIAUX**

Ils accueillent les enfants résidant à Dijon ainsi que les enfants des communes extérieures. Ils fonctionnent tous les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les petites et grandes vacances de 7 h à 19 h. Les enfants peuvent être accueillis à la demi-journée avec ou sans repas ou à la journée.

La tarification de ces prestations varie en fonction des revenus des familles (tarifs au taux d'effort), de la composition de la famille (nombre d'enfants) et de son lieu de résidence ; elle s'applique dans tous les accueils de loisirs municipaux ou conventionnés avec la Ville.

Les inscriptions s'effectuent directement dans les structures d'accueil. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre contact avec l'accueil de loisirs souhaité et de fournir :

- une photo d'identité pour chaque enfant à inscrire
- le carnet de santé de ou des enfants,
- une attestation d'assurance responsabilité civile,
- une photocopie de la notification « Aide aux temps libres » pour les personnes bénéficiaires (l'original remis par la CAF est à conserver).

## **LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS (de 3 à 6 ans)**

- BAUDELAIRE  
25 avenue Charles Baudelaire  
Tél : 03.80.74.05.29
  
- Centre social des BOURROCHES  
71 bis rue de la Corvée  
Tél : 03.80.41.95.72
  
- COLOMBIERE  
8 avenue Greuze  
Tél : 03.80.66.51.33
  
- MARIE NOËL  
3-5 avenue du Lac  
Tél : 03.80.43.19.22
  
- MARMUZOTS  
74 ter rue des Marmuzots  
Tél : 03.80.58.05.17
  
- MONTMUZARD  
29 rue de Montmuzard  
Tél : 03.80.73.33.98
  
- MANSART  
33 rue des Grands Champs  
Tél : 06.21.24.12.89

## **LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS et ELEMENTAIRES**

- CHÂTEAU DE POUILLY (3 à 14 ans)  
1 rue Edouard Manet  
Tél : 06.76.89.63.95
- BALZAC ( 4 à 13 ans)  
25 rue Balzac  
Tél : 03.80.48.80.10
- CHAMPOLLION (3 à 14 ans)  
Allée Charles Trénet  
Tél : 03.80.71.12.98
- FONTAINE D'OUICHE (4 à 14 ans)  
1 allée du Roussillon  
Tél : 03.80.48.84.87
- MJC MONTCHAPET-MALADIERE (3 à 14 ans)  
1 ter rue de Beaune  
Tél : 03.80.55.54.65
- CER SNCF (4 à 14 ans)  
11, rue Docteur Alfred Richet  
Tél : 03.80.43.24.55

## **LES ACCUEILS DE LOISIRS ELEMENTAIRES**

- ANJOU (de 6 à 14 ans)  
83 avenue du Lac  
Tél : 03.80.43.41.37
- MANSART (6 à 14 ans)  
33 rue des Grands Champs  
Tél : 03.80.65.78.64
- SAINTE ANNE (6 à 14 ans)  
30 bis rue de Tivoli  
Tél : 03.80.49.84.32